



N°1A

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

### SEANCE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES: Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS: Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Catherine LECONTE, élue de la liste « Ensemble vivons notre ville » a transmis sa démission de conseiller municipal par courrier électronique réceptionné en mairie le 14 décembre 2022.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'Etat ».

Vu l'article L270 du code électoral qui indique que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, Monsieur Aurélien BERNARD candidat suivant de la liste « Ensemble vivons notre ville », est amené à remplacer Madame Catherine LECONTE au sein du Conseil Municipal.

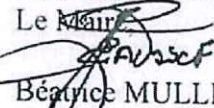
Par courrier en date du 17 décembre 2022 réceptionné le 19 décembre 2022 par nos services, Monsieur Aurélien BERNARD transmet sa démission.

Considérant que Madame Stéphanie CAZIER, est la candidate suivante de la liste « Ensemble vivons notre ville », l'amenant à remplacer Monsieur Aurélien BERNARD au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal prend acte à l'installation de Madame Stéphanie CAZIER en qualité de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Pour extrait conforme

Le Maire  
  
Béatrice MULLIER.





DÉPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

Effectif légal du conseil municipal  
23

COMMUNE :

FRETIN

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902560-20221221-D1A\_12\_2022-DE

habitants et plus

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	MULLIER Béatrice	27/03/1952	27/05/2020	19
Premier adjoint	M	DEHAUT Bernard	16/02/1949	27/05/2020	19
Deuxième adjoint	Mme	DHAENENS Florence	01/09/1965	27/05/2020	19
Troisième adjoint	M	KINT Jean-Denis	01/08/1954	27/05/2020	19
Quatrième adjoint	Mme	MARSEGUERRA Marie-Jeanne	15/06/1958	27/05/2020	19
Cinquième adjoint	M	MIANOWSKI Patrick	18/09/1959	27/05/2020	19
Sixième adjoint	Mme	MARY Pascale	09/12/1957	27/05/2020	19
Conseiller municipal	M	FREDERIC Bernard	24/03/1951	15/03/2020	907
Conseiller municipal	M	LEOPOLT Jean-Jacques	24/04/1952	15/03/2020	907
Conseiller municipal	M	MANCHE Patrick	12/01/1968	15/03/2020	907
Conseiller municipal	M	MADDELEIN Christophe	06/04/1968	15/03/2020	907
Conseillère municipale	Mme	DELEMARRE Karine	06/10/1970	15/03/2020	907
Conseillère municipale	Mme	CARLIER Valérie	25/03/1973	15/03/2020	907
Conseiller municipal	M	PERIMONY Hugues	27/07/1973	15/03/2020	907
Conseillère municipale	Mme	HENNION Mélanie	01/01/1974	15/03/2020	907
Conseillère municipale	Mme	CARPENTIER Céline	28/10/1977	15/03/2020	907
Conseiller municipal	M	SEYNAEVE Matthieu	15/06/1983	15/03/2020	907
Conseillère municipale	Mme	THUNEVIN Julie	18/09/1988	15/03/2020	907
Conseillère municipale	Mme	D'HONT Dominique	14/07/1964	15/03/2020	459
Conseiller municipal	M	CARPELS Laurent	09/07/1967	15/03/2020	459
Conseiller municipal	M	THOMY Vincent	01/06/1973	15/03/2020	459
Conseiller municipal	M	PAGANIN Armando	22/05/1954	09/04/2022	907
Conseillère municipale	Mme	CAZIER Stéphanic	23/08/1980	21/12/2022	459

Cachet de la mairie :



A FRETIN

Certifié par le maire

, le 21 décembre 2022

Béatrice MULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Mullier', written over a printed name.

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.







N°1B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : : *Commissions municipales et CCAS – remplacement d'un conseiller municipal*





N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Règlement d'attribution des subventions communales aux associations**

Chaque année, la ville de FRETIN soutient financièrement les associations déclarées et immatriculées qui réalisent des actions ou projets d'investissement à intérêt public local.

Les aides doivent être demandées auprès de la ville par les associations elles-mêmes, et peuvent être :

- des subventions de fonctionnement permettant de financer une action ou un projet spécifique porté par l'association dans une logique d'intérêt général.
- des subventions d'investissement ; la collectivité pouvant aider au financement de biens d'équipement (matériel sportif, culturel, ...).
- des subventions en nature, sous la forme d'attribution de matériel ou de mise à disposition gracieuse de locaux ou moyens techniques.

En application du principe d'exclusivité, la commune ne peut pas octroyer de subventions à des associations dont l'objet social s'inscrit dans le champ d'une compétence qu'elle a transférée. De



même, certaines subventions sont prohibées parmi lesquelles les aides à des associations culturelles et à des partis politiques.

Madame le Maire rappelle que la ville dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention.

Elle propose néanmoins d'établir un règlement à destination des associations rappelant les principes d'attribution de ces aides.

Elle demande au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement d'attribution des subventions communales, annexé à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement d'attribution des subventions communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



N° 3 a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 17  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural »**

L'association « ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 7 000,00 €.

Madame MULLIER et Monsieur DEHAUT intéressés, ne prennent pas part au vote.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 17  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.









N° 3 b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « A.D.N.A.2.L »**

L'association « A.D.N.A.2.L » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

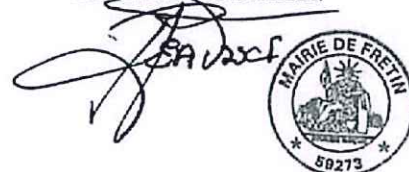
Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2 000,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.







N° 3 c

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « AFAS – Association Fretinoise d'accompagnement Scolaire »**

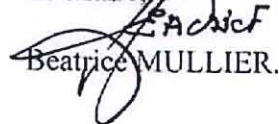
L'association « AFAS » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0







N° 3 d

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Amicale des Locataires de Fretin »**

L'association « Amicale des Locataires de Fretin » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.








N° 3 e

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 18  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « APE- Association des Parents d'élèves »**

L'association « APE – Association des Parents d'élèves » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 900,00 €.

Madame THUNEVIN intéressée ne prend pas part au vote.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.







N° 3 f

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « AADVAH »**

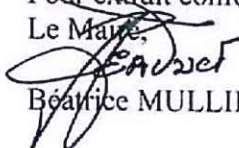
L'association « AADVAH » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 300,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Béatrice MULLIER.









N° 3 g

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

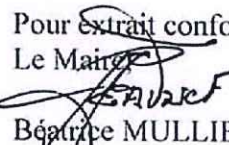
**Objet : Demande de subvention « L'Atelier des couleurs »**

L'association « L'Atelier des Couleurs » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour ~~extra~~trait conforme,  
Le Maire  
  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0







N° 3 h

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « A travers Chants »**

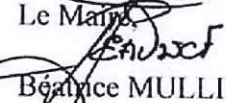
L'association « A travers Chants » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 800,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N° 3 i

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Cercle de Yoga de Fretin »**

L'association « Club de Yoga » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.









N° 3 j

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Club féminin »**

L'association « Club féminin » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 300,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.







N° 3 k

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

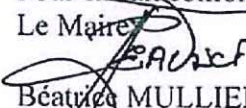
**Objet : Demande de subvention « CFTT – Club Fretinois de Tennis de Table »**

L'association « CFTT – Club Fretinois de Tennis de Table » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 900,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour ~~extra~~trait conforme,  
Le Maire  
  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0







N° 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Club de Twirling – Black and Pink »**

L'association « Club de Twirling – Black and Pink » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 300,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
*Béatrice Mullier*  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N° 3 m

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Eollis »**

L'association « Eollis » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1000,20 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0







N° 3 n

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « JAF »**

L'association « JAF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 4 700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Fretin





N° 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « L'Atelier »**

L'association « L'Atelier » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 16 000,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0







N° 3 p

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Les Amis du Musée de la Vie Rurale »**

L'association « Les Amis du Musée de la Vie Rurale » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 3 000,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N° 3 q

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Société Colombophile – Les messagers de l'avenir »**

L'association « Société Colombophile – Les messagers de l'avenir » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.









N° 3 r

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Les Restaurants du Cœur »**

L'association « Les restaurants du Cœur » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 110,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N° 3 s

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Tonic Forme Fretin »**

L'association « Tonic Forme Fretin » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0







N° 3 t

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Union Nationale des Combattants »**

L'association « Union Nationale des Combattants » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.







N° 3 u

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention « Union Sportive Fretinoise »**

L'association « Union Sportive Fretinoise » a déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 4 700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Béatrice MULLIER.









N° 4a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Tarifs 2023 - Espace cinéraire - Columbarium*

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2023 différents tarifs supérieurs à 1000 € pour l'espace cinéraire et columbarium.

Madame le Maire propose donc que la concession pour **une cavurne** d'une durée de 50 ans soit portée à 1275 € et pour 4 corps maximum. L'ouverture de la cavurne doit être effectuée par le marbrier à la charge du concessionnaire.

*Elle précise que le prix pour la concession de 15 ans et 30 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

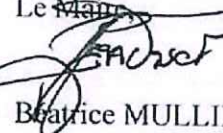
Pour les **columbariums** d'une durée de 50 ans, Madame Le Maire propose que le prix soit porté à **1060 €**, et pour 3 corps maximum. Chaque ouverture de la case du columbarium sera facturée **60,20 €** ; seule la gravure reste à la charge du concessionnaire.

Les frais de non renouvellement, liés à l'achat d'une nouvelle plaque seront facturés au concessionnaire abandonnant la case du columbarium, au prix coûtant.

*Elle précise également que le prix pour un columbarium d'une durée de 15 ans et 30 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N° 4b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Tarifs 2023 - Location de la salle des fêtes pour les Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN, les Comités d'entreprises et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN*

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; Au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2023 différents tarifs de location de la salle des fêtes supérieurs à 1000 €.

Elle propose le barème suivant :

1°) Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN	
- Salle des Fêtes	1487,80 €
- Salle des Fêtes + cuisine	1643,80 €

2°) Comité d'entreprise et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN	
- Salle des Fêtes	1833,20 €
- Salle des Fêtes + cuisine	1971,55 €

Madame Le Maire précise que le prix de la location de vaisselle ainsi que le prix de la mise à disposition du cube de sonorisation ont été fixés dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N°5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN  
SEANCE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels, a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints et conseillers municipaux.

Le décret n°2022-1091 du 29 janvier 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours est venu préciser les modalités. Il a inséré un nouvel article au sein du code de la sécurité routière, l'article D731-14.

Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (article 13 de la loi du 25 novembre 2021).

Est désigné pour être le correspondant incendie et secours :

- Valérie CARLIER

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Valérie CARLIER comme correspondant incendie et secours.

Pour extrait conforme,

Le Maire

  
Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN  
SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Avis de la commune relatif au rapport sur la mutualisation et la coopération entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres – 2022/2026*

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1, relatif au schéma de mutualisation, prévoyant la transmission, pour avis, aux conseils municipaux des communes appartenant à une intercommunalité, du rapport sur la mutualisation,

Vu la délibération n°21 C 0347 du Conseil métropolitain en date du 28 juin 2021 relative à l'adoption du pacte de gouvernance de la Métropole Européenne de Lille (MEL), dont l'ambition 3 est de favoriser la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines et de soutenir les projets des territoires, notamment à travers le schéma de mutualisation et de coopération,

Vu le courrier de la Vice-présidente Gouvernance, territoires et métropole citoyenne de la MEL en date du 12/09/2022, sollicitant la présentation du rapport sur la mutualisation et la coopération, pour avis devant les Conseils municipaux des communes membres de la MEL,

Considérant que la MEL a organisé les conditions de la co-construction avec les communes sur la mutualisation et la coopération, notamment lors de deux séries de Conférences territoriales des maires,

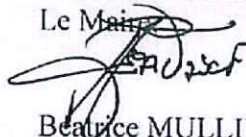
Considérant enfin le rapport sur la mutualisation et la coopération ci-annexé,

Après délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes du rapport relatif à l'actualisation du schéma de mutualisation et de coopération de la Métropole Européenne de Lille et de ses communes membres 2022-2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0





N°7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN  
SEANCE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membre présents : 12  
Ayant pris part à la délibération : 19  
Date de convocation : 16/12/2022

Le mercredi 21 décembre 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARSEGUERRA - MARY - Mrs LEOPOLT - MANCHE - Mmes CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme THUNEVIN - Mr PAGANIN

REPRESENTES : Mrs KINT - MIANOWSKI - FREDERIC - MADDELEIN - Mme DELEMARRE - Mr PERIMONY - Mme HENNION

ABSENTS : Mme D'HONT - Mrs CARPELS - THOMY - Mme CAZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet** : *Plan de mobilité Urbain – Avis de la commune*

Considérant le code des transports, et notamment ses articles L1214-3, L1214-4, et L1214-14 à 16,

Considérant la délibération 22C0175 du Conseil métropolitain, arrêtant le projet de plan de mobilité métropolitain,

Considérant les pièces constitutives du projet de plan de mobilité transmises par courrier du 31 août 2022 et accessibles aux communes à partir du lien dématérialisé sécurisé <https://diffuweb.lillemetropole.fr/plan-de-mobilite/>

Au regard du projet de Plan de Mobilité transmis par la MEL en date du 31 août 2022, dans le cadre de la consultation administrative obligatoire des personnes physiques et notamment :

- Ses objectifs : garantir à tous la possibilité de se déplacer, tout en luttant contre le réchauffement climatique et les pollutions locales, qu'elles soient atmosphériques ou sonores.
- Ses stratégies : création de nouveaux aménagements de voiries et d'espaces publics y compris aménagement cyclables et accompagnement aux changements des comportements de mobilités

- Ses enjeux : organiser une mobilité pour tous, préserver l'environnement développer une mobilité qui contribue au dynamisme éco et proposer une mobilité pour tous, moyennant un prix raisonnable
- Ses axes d'action : moderniser et optimiser l'existant / améliorer et développer l'offre de services / encourager et favoriser les changements de comportements de mobilité (pratique accrue de la marche à pied et du vélo, utilisation des transports collectifs et du covoiturage, et évitement de la « voiture en solo »).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :


D'EMETTRE un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité arrêté par le Conseil métropolitain assorti des remarques et observations suivantes pour le Ville de Fretin :

- Augmenter la fréquence des transports en commun vers la métropole lilloise.
- Améliorer l'offre de trains sur la ligne Valenciennes / Lille en gare de Fretin permettant aux usagers de privilégier ce mode de transport pour se rendre sur la métropole lilloise.
- Mener une réflexion pour un maillage avec les pistes cyclables existantes de la CCPC pour se rendre vers Lille (la M54 de Péronne à Avelin est très dangereuse)
- Créer une desserte dédiée aux modes doux par la voie Dumont et ce, jusqu'au boulevard du petit quinquin permettant d'assurer le confort et la sécurité des usagers se rendant dans le CRT.
- Créer un parking de covoiturage avec dalles alvéolées pour gazon sur la parcelle A21 à l'entrée de Fretin pour désengorger la M145 aux heures de pointes.

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire



Béatrice MULLIER.



Séance du Conseil : Adopté

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0